



Série Guides Pratiques

Structuration Offshore à Maurice

FinEng Group
Mai 2025

Disclaimer

Le contenu de ce guide est fourni à titre informatif uniquement et ne constitue en aucun cas un conseil juridique, fiscal ou financier personnalisé. Chaque situation étant unique, nous vous encourageons vivement à consulter un professionnel qualifié (avocat, fiscaliste, expert-comptable) pour obtenir des conseils adaptés à vos besoins spécifiques avant de prendre toute décision. Bien que nous nous efforcions de fournir des informations exactes et à jour au moment de la publication, les lois et réglementations à Maurice (et dans d'autres juridictions mentionnées) peuvent changer rapidement. Nous ne garantissons pas l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence continue des informations présentées. L'utilisation de ce guide se fait à vos propres risques. Dans la mesure permise par la loi, FinEng décline toute responsabilité pour toute perte ou dommage (direct, indirect ou consécutif) découlant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser les informations contenues dans ce guide.

Table des Matières

Glossaire des Termes Clés.....	4	Le Rôle Clé d'une Administration Locale de Qualité.....	13
Pourquoi Structurer Votre Patrimoine/Activités Via Maurice?.....	6	Partie 4. Le Processus de Mise en Place d'une Structure.....	14
Partie 1. Les Types de Structures Offshores et Internationales Clés.....	6	Les Étapes Clés du Processus.....	14
La Global Business Company (GBC).....	6	Le Rôle Indispensable de la Management Company.....	14
L'Authorised Company (AC).....	7	Les Documents Nécessaires.....	15
La Variable Capital Company (VCC).....	7	Les Délais à Prévoir.....	15
La Protected Cell Company (PCC).....	7	L'Ouverture du Compte Bancaire.....	15
Le Trust.....	8	Partie 5. Utilisations Stratégiques et Optimisation.....	16
La Foundation.....	8	Structurer des Holdings et la Détention d'Actifs.....	16
Le Limited Partnership (LP).....	9	Utiliser Maurice pour le Trading International	16
Partie 2. La Fiscalité de la Structuration Offshore à Maurice.....	10	Planification Patrimoniale et Protection d'Actifs.....	16
Le Taux d'Impôt sur les Sociétés et l'Exonération Partielle.....	10	Véhicules pour les Fonds d'Investissement...17	
Les Traités de Non Double Imposition (DTAA)	10	Maurice comme Hub Stratégique (Hub Afrique/Europe).....	17
Régime Fiscal des Autres Structures Clés.....	10	L'Optimisation Fiscale en Pratique.....	17
Absence de Certains Impôts Majeurs.....	11	Conclusion: Maurice, un Centre Financier International de Confiance.....	18
L'Importance de la Substance Fiscale.....	11	Quelles sont les prochaines étapes?.....	18
Partie 3. Exigences de Substance et Conformité	12	À Propos de FinEng et Comment Nous Contacter	19
Comprendre l'Exigence de Substance.....	12	Annexe 1.....	20
Substance Fiscale et Accès aux Avantages....	12	Liste des DTAA signés par Maurice.....	20
Conformité aux Standards Internationaux...12			
Obligations de Reporting et Déclarations.....	13		
KYC et AML: Transparence et Confiance.....	13		

Glossaire des Termes Clés

Pour vous aider à mieux appréhender les concepts abordés dans ce guide, voici la définition des termes clés liés à la structuration offshore et au cadre mauricien:

AC (Authorised Company)	Type de société mauricienne dont la gestion et les activités sont menées hors de l'île, la rendant non résidente fiscale à Maurice et exempte d'impôt sur ses revenus étrangers.
AML (Anti-Money Laundering)	Ensemble des procédures et réglementations visant à prévenir et détecter le blanchiment d'argent (recyclage de fonds d'origine illégale).
BEPS (Base Erosion and Profit Shifting)	Initiatives internationales de l'OCDE visant à lutter contre l'érosion des bases fiscales et le transfert de bénéfices par les entreprises multinationales vers des juridictions à faible fiscalité. Maurice s'aligne sur ces standards.
CIGA (Core Income Generating Activities)	Activités essentielles génératrices de revenus principaux d'une entreprise. Les structures mauriciennes doivent prouver qu'elles mènent ces activités <i>depuis</i> ou <i>à partir de</i> Maurice pour bénéficier de certains avantages fiscaux (ex: taux réduit).
Conformité	Le fait de respecter l'ensemble des lois, réglementations et standards applicables à une structure juridique ou une activité donnée, tant à Maurice qu'à l'international.
DTAA (Double Taxation Avoidance Agreement)	Traité signé entre deux pays pour éviter qu'un même revenu ou bénéfice ne soit imposé deux fois. Le réseau de DTAA de Maurice est un atout clé pour les structures internationales.
Expatriation	Action de s'établir dans un pays étranger . Dans le contexte du guide, cela inclut l'installation personnelle et/ou professionnelle à Maurice.
Foundation	Entité légale mauricienne (avec personnalité juridique) créée pour un objectif spécifique ou au bénéfice de bénéficiaires, utilisée notamment pour la planification patrimoniale et la philanthropie.
FSC (Financial Services Commission)	Le régulateur mauricien du secteur non bancaire des services financiers et des activités mondiales (Global Business). La FSC octroie les licences et supervise de nombreuses structures (GBC, AC, VCC, PCC, etc.).
GBC (Global Business Company)	Société mauricienne résidente fiscale, utilisée pour des activités internationales et soumise à des exigences de substance. Elle a accès au réseau de DTAA de Maurice.
Holding	Terme désignant une société (souvent une GBC ou une AC) dont

	l'activité principale est de détenir des participations (actions) dans d'autres sociétés.
KYC (Know Your Customer)	Procédures de diligence raisonnable menées par les institutions financières et les sociétés de gestion pour vérifier l'identité de leurs clients et comprendre la nature de leurs activités et l'origine de leurs fonds. Indispensable pour l'ouverture de compte et la création de structure.
Limited Partnership (LP)	Forme de partenariat mauricien avec des associés à responsabilité illimitée (Généraux) et des associés à responsabilité limitée. Souvent utilisé pour les véhicules d'investissement.
Management Company	Société agréée par la FSC à Maurice qui assiste à la création, l'administration et la gestion courante des structures internationales (GBC, AC, etc.), assurant notamment le respect des obligations légales et de substance.
MRA (Mauritius Revenue Authority)	L'autorité fiscale mauricienne, responsable de la collecte des impôts et de l'application de la législation fiscale.
Patrimoine	Ensemble des biens, droits et obligations (actifs et passifs) d'une personne ou d'une famille. La structuration offshore vise souvent l'optimisation et la protection de ce patrimoine.
PCC (Protected Cell Company)	Société mauricienne permettant de séparer légalement les actifs et passifs en différentes "cellules", utilisée notamment dans les fonds et l'assurance.
Registrar of Companies	Le département gouvernemental mauricien responsable de l'enregistrement des sociétés et autres entités commerciales locales.
Substance	La réalité économique et opérationnelle d'une structure dans une juridiction (présence physique, employés, dépenses, gestion effective). Crucial pour la légitimité fiscale internationale.
Trust	Arrangement juridique (sans personnalité morale propre) où des biens sont gérés par un "Trustee" au profit de "Bénéficiaires", utilisé pour la planification et la protection de patrimoine.
VCC (Variable Capital Company)	Type de société mauricienne spécifiquement conçu pour les fonds d'investissement, dont le capital peut varier facilement.

Pourquoi Structurer Votre Patrimoine/Activités Via Maurice?

L'environnement économique mondial actuel pousse de nombreux entrepreneurs, investisseurs et familles fortunées à chercher des solutions stables et efficaces pour gérer, optimiser et protéger leurs actifs et activités à l'échelle internationale. Dans ce contexte, l'Île Maurice s'est imposée comme une juridiction de choix, reconnue pour sa fiabilité et son cadre réglementaire moderne.

Choisir de structurer votre patrimoine ou vos activités via Maurice répond à des objectifs précis: il peut s'agir d'optimiser légalement votre fiscalité en profitant d'un taux d'imposition attractif et d'un réseau étendu de traités de non double imposition, de sécuriser vos actifs contre les risques politiques ou économiques de votre pays de résidence, ou encore de gagner en flexibilité et en discrétion pour vos opérations internationales. Maurice offre les outils juridiques et financiers nécessaires pour atteindre ces buts de manière conforme aux standards internationaux.

Ce guide s'adresse à toute personne ou entreprise détenant des actifs ou menant des activités au-delà de ses frontières nationales, cherchant à comprendre comment les différentes structures mauriciennes (GBC, VCC, Authorised Company, Trusts, Foundations, etc.) peuvent être utilisées stratégiquement pour une gestion plus efficace et sécurisée de leur patrimoine et de leurs opérations internationales. Que vous soyez un entrepreneur souhaitant structurer un groupe, un investisseur cherchant un véhicule pour vos placements, ou une famille planifiant la transmission de son patrimoine, ce guide vous fournira les clés pour appréhender le potentiel de Maurice.

Partie 1. Les Types de Structures Offshores et Internationales Clés

Maurice offre une gamme diversifiée de structures juridiques conçues pour répondre aux besoins variés des investisseurs et des entreprises internationales. Comprendre les spécificités de chacune est essentiel pour choisir celle qui s'aligne parfaitement avec vos objectifs de patrimoine ou d'activité. Voici un aperçu des options les plus couramment utilisées dans le contexte de la structuration internationale.

La Global Business Company (GBC)

Qu'est-ce que c'est?

- Société résidente fiscale à Maurice.
- Conçue pour activités commerciales et investissements *hors* de Maurice.
- Soumise à réglementation et exigences de substance locale réelle.

Pour qui?

- Entrepreneurs et groupes internationaux.
- Pour base opérationnelle, holding, financement ou gestion de patrimoine ciblant marchés étrangers

Avantages clés

- Accès au réseau de traités de non double imposition.
- Optimisation fiscale sur flux transfrontaliers (dividendes, intérêts, redevances).
- Taux d'imposition effectif bas (3% sous conditions) sur revenus étrangers.
- Structure reconnue à l'international.

À noter

- Réglementée par la Financial Services Commission (FSC).
- Exigences de substance renforcées, dont au moins deux administrateurs résidents mauriciens qualifiés.

L'Authorised Company (AC)

Qu'est-ce que c'est?	Pour qui?	Avantages clés	À noter
• Société enregistrée à Maurice. • Contrôle et gestion <i>hors</i> de l'île. • Non considérée comme résidente fiscale à Maurice.	• Activités ne nécessitant pas de présence fiscale à Maurice. • Détention simple d'investissements/actifs internationaux (hors Maurice). • Commerce international (trading). • Certains services transfrontaliers sans besoin d'accès aux traités fiscaux.	• Exempte d'impôt sur les sociétés à Maurice sur ses revenus étrangers. • Exigences administratives et de substance généralement moins lourdes qu'une GBC. • Option plus simple pour activités passives ou de détention.	• Ne bénéficie <i>pas</i> des traités de non double imposition de Maurice. • Réglementée et nécessite une autorisation de la FSC.

La Variable Capital Company (VCC)

Qu'est-ce que c'est?	Pour qui?	Avantages clés	À noter
• Société spécifiquement pour véhicules de fonds d'investissement. • Capital social très flexible (fluctue librement). • Prix d'actions lié à la valeur des actifs nets.	• Gestionnaires d'actifs et promoteurs de fonds. • Pour établir des véhicules d'investissement à Maurice (fonds unique ou "umbrella" avec sous-fonds).	• Flexibilité du capital simplifiant souscriptions/rachats. • Peut regrouper plusieurs fonds/stratégies sous une seule entité (via sous-fonds). • Cadre réglementaire moderne pour l'industrie des fonds.	• Hautement réglementée par la FSC. • Utilisation limitée aux activités liées aux fonds d'investissement.

La Protected Cell Company (PCC)

Qu'est-ce que c'est?	Pour qui?	Avantages clés	À noter
• Société unique permettant de créer des compartiments ("cellules") légalement séparés. • Actifs et passifs de chaque cellule distincts des autres et du capital de base. • Créanciers d'une cellule ne peuvent saisir les actifs d'une autre.	• Secteurs nécessitant ségrégation des actifs/risques : fonds d'investissement ("umbrella"), assurance, gestion de patrimoine collectif.	• Excellente protection des actifs et limitation du risque de contagion entre compartiments. • Peut réduire complexité et coûts par rapport à la création de multiples sociétés.	• Structure réglementée par la FSC. • Utilisation soumise à l'obtention de licences appropriées (souvent une licence Global Business).

Le Trust

Qu'est-ce que c'est?

- Arrangement légal (common law), pas une entité juridique distincte.
- Transfert de biens par un "Settlor" à un "Trustee".
- Trustee gère les biens au profit de "Beneficiaries" selon un acte.

Pour qui?

- Planification successorale.
- Protection de patrimoine (créanciers, risques politiques).
- Confidentialité dans la détention d'actifs.
- Gestion d'actifs pour bénéficiaires spécifiques ou sur plusieurs générations.

Avantages clés

- Grande flexibilité dans la gestion et distribution des actifs.
- Généralement plus de confidentialité que la détention directe ou via société.
- Outil puissant pour organiser la transmission de patrimoine.

À noter

- Nécessite l'intervention d'un Trustee professionnel à Maurice.
- Peut être réglementé par la FSC si utilisé dans le cadre de services financiers.



La Foundation

Qu'est-ce que c'est?

- Entité légale distincte avec personnalité juridique
- Créée par un "Founder", gérée par un Conseil.
- Pour un objectif défini (bénéficiaires désignés ou but spécifique, ex: caritatif).
- Régie par le Foundations Act 2012.

Pour qui?

- Alternative aux Trusts, souvent préférée dans les juridictions de droit civil.
- Planification successorale, protection/gestion de patrimoine.
- Objectifs philanthropiques ou d'intérêt général.

Avantages clés

- Personnalité juridique propre simplifiant certaines transactions.
- Structure claire et transparente (registre FSC).
- Protection d'actifs.
- Outil flexible pour objectifs patrimoniaux/ philanthropiques.

À noter

- Doit être enregistrée auprès de la FSC.
- Réglementation et obligations dépendent de son utilisation et des actifs/activités.

Le Limited Partnership (LP)

Qu'est-ce que c'est?	Pour qui?	Avantages clés	À noter
• Forme de partenariat (Limited Partnerships Act 2011). • Au moins un "General Partner" (gestion, responsabilité illimitée). • Un ou plusieurs "Limited Partners" (investissement, responsabilité limitée à l'apport). • Peut opter pour avoir ou non la personnalité morale.	• Véhicules d'investissement : fonds de Private Equity/Venture Capital, co-investissements. • Groupements de professionnels avec rôles/responsabilités différenciés.	• Grande flexibilité contractuelle entre associés. • Peut être structuré fiscalement de manière transparente. • Permet de bien distinguer gestion (GP) et investissement (LP).	• Doit être enregistré. • Peut être réglementé par la FSC si utilisé pour certaines activités financières ou détient une licence Global Business.

Bien que moins fréquemment utilisées pour la pure structuration "offshore" au sens classique, d'autres structures existent et peuvent être pertinentes selon le projet:

- **La Société Locale (Domestic Company)**
Si votre stratégie implique une présence opérationnelle significative et des revenus de source mauricienne en complément de vos activités internationales.
- **La Branche de Société Étrangère**
Pour les entreprises internationales souhaitant établir une présence physique et des opérations à Maurice sans créer une nouvelle entité locale.

Partie 2. La Fiscalité de la Structuration Offshore à Maurice

L'un des principaux moteurs pour choisir Maurice comme juridiction de structuration est son régime fiscal compétitif et conforme aux normes internationales. Comprendre comment la fiscalité s'applique à votre structure est fondamental pour optimiser légalement vos opérations et votre patrimoine.

Le Taux d'Impôt sur les Sociétés et l'Exonération Partielle

Le taux standard d'impôt sur les sociétés à Maurice est de 15 %. Cependant, un avantage majeur pour les sociétés mauriciennes (notamment les GBC) qui tirent leurs revenus de sources étrangères est la possibilité de bénéficier d'une exonération partielle de 80 % sur ces revenus, sous réserve de remplir certaines conditions de substance. Cela peut ramener le taux d'imposition effectif sur les bénéficiaires qualifiés à un niveau très compétitif, autour de 3 %. Cette exonération est une caractéristique clé qui positionne Maurice favorablement pour les activités internationales.

Les Traités de Non Double Imposition (DTAA)

Maurice dispose d'un réseau étendu et croissant de traités de non double imposition (DTAA) avec de nombreux pays à travers le monde, y compris en Europe, en Asie et en Afrique. Ces traités sont essentiels pour les structures internationales car ils visent à :

- Éviter qu'un revenu soit imposé deux fois (dans le pays où il est généré et à Maurice).
- Réduire ou éliminer les retenues à la source sur certains types de revenus transfrontaliers, comme les dividendes, les intérêts et les redevances, versés à la structure mauricienne.

L'accès à ces traités est généralement réservé aux sociétés qui sont résidentes fiscales à Maurice, comme les GBC, et dépend des clauses spécifiques de chaque traité.

Régime Fiscal des Autres Structures Clés

- **Authorised Company (AC):** Contrairement à la GBC, l'AC n'est pas considérée comme résidente fiscale à Maurice si son contrôle et sa gestion sont exercés à l'étranger. Par conséquent, ses revenus de source étrangère sont totalement exempts d'impôt sur les sociétés à Maurice. Cependant, elle ne bénéficie pas des DTAA de Maurice.
- **Variable Capital Company (VCC) et Protected Cell Company (PCC):** Le régime fiscal de ces structures est généralement aligné sur celui des sociétés, souvent sous le régime Global Business (GBC), leur permettant potentiellement de bénéficier du taux effectif de 3 % et des traités fiscaux si elles remplissent les conditions requises pour leurs activités spécifiques (gestion de fonds, assurance).
- **Trusts et Foundations:** Le traitement fiscal des Trusts et des Foundations à Maurice peut varier. Un Trust dont le Settlor et les Bénéficiaires sont non-résidents et dont les revenus proviennent de sources étrangères peut être exempté d'impôt. Les Foundations sont

généralement traitées comme des sociétés et peuvent également bénéficier de régimes fiscaux favorables selon leurs activités et leur résidence fiscale.

- **Limited Partnership (LP):** Un LP peut être traité comme fiscalement transparent, avec une imposition se faisant au niveau des associés. Cependant, un LP détenant une licence Global Business peut choisir d'être traité comme une société et bénéficier du régime fiscal mauricien, y compris potentiellement le taux effectif de 3 % et l'accès aux DTAA.

Absence de Certains Impôts Majeurs

Maurice présente un attrait fiscal supplémentaire par l'absence de certains impôts qui existent dans de nombreuses autres juridictions:

- **Pas d'impôt sur les gains en capital (CGT):** Maurice n'impose pas les plus-values réalisées par les sociétés ou les particuliers, ce qui est avantageux pour les investissements et la cession d'actifs.
- **Pas d'impôt sur la fortune:** Il n'y a pas d'impôt basé sur la valeur nette du patrimoine détenu à Maurice.
- **Pas de droits de succession ou de donation:** Maurice n'applique pas de droits de succession ou de donation en ligne directe, facilitant la transmission de patrimoine (sous réserve des règles applicables dans le pays de résidence fiscale des bénéficiaires).

L'Importance de la Substance Fiscale

Pour bénéficier pleinement des avantages fiscaux de Maurice, en particulier le taux effectif de 3 % et l'accès aux DTAA, il est crucial de respecter les exigences de substance économique introduites conformément aux standards internationaux (BEPS). Une structure mauricienne doit démontrer qu'elle mène des activités génératrices de revenus principaux *depuis* ou *à partir de* Maurice, en ayant des dépenses adéquates et un nombre raisonnable d'employés qualifiés localement, ou d'autres preuves d'activité réelle et de gestion effective sur l'île. Le non-respect de ces règles peut entraîner la perte des avantages fiscaux.

En résumé, le régime fiscal mauricien, avec son taux compétitif, son réseau de traités, l'absence de certains impôts et son engagement envers la conformité, offre un environnement fertile pour l'optimisation fiscale internationale. Cependant, une compréhension précise des règles applicables à chaque structure et des exigences de substance est indispensable.

Partie 3. Exigences de Substance et Conformité

Dans le paysage financier international actuel, la simple existence d'une structure dans une juridiction à faible fiscalité ne suffit plus. Les autorités fiscales du monde entier mettent l'accent sur la "substance" – c'est-à-dire la réalité économique de l'activité menée dans la juridiction. Maurice s'est alignée sur ces standards internationaux pour garantir que les structures établies sur l'île ne soient pas de simples "boîtes aux lettres", mais des entités ayant une présence et des opérations réelles. Le respect de ces exigences est fondamental pour la légitimité de votre structure et l'accès aux avantages qu'offre Maurice.

Comprendre l'Exigence de Substance

L'exigence de substance implique que votre structure mauricienne doit démontrer qu'elle a une activité économique réelle et des opérations tangibles sur l'île. Cela se traduit concrètement par:

- La réalisation des activités génératrices de revenus principaux (Core Income Generating Activities - CIGA) *depuis ou à partir de* Maurice.
- La présence d'un nombre adéquat d'employés qualifiés physiquement présents et employés par la société à Maurice.
- L'engagement de dépenses opérationnelles suffisantes à Maurice, proportionnelles au niveau d'activité.
- Des locaux physiques appropriés (bien que le co-working puisse être suffisant pour certaines activités).
- Des réunions du Conseil d'Administration se tenant effectivement à Maurice et avec une majorité d'administrateurs résidents pour les GBC.

Les exigences précises varient en fonction du type de structure et du secteur d'activité.

Substance Fiscale et Accès aux Avantages

L'un des objectifs principaux de l'exigence de substance est de lier les avantages fiscaux (comme le taux effectif de 3% pour les GBC ou l'accès aux traités fiscaux) à une activité économique réelle. Si votre structure ne peut pas démontrer de substance adéquate, elle risque de ne pas être considérée comme résidente fiscale à Maurice pour les besoins des traités, ou de ne pas pouvoir bénéficier des taux d'imposition réduits sur ses revenus étrangers. Les administrations fiscales d'autres pays pourraient également remettre en question la légitimité de la structure.

Conformité aux Standards Internationaux

Maurice s'est engagé activement dans les initiatives internationales de transparence fiscale, notamment les travaux de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Le cadre légal mauricien a été adapté en conséquence pour être en ligne avec ces standards. Établir une structure à Maurice aujourd'hui implique donc de respecter ces normes pour garantir sa conformité et sa reconnaissance par les autorités fiscales mondiales.

Obligations de Reporting et Déclarations

Les structures mauriciennes, en particulier les sociétés, sont soumises à des obligations de reporting régulières:

- Dépôt de comptes annuels (souvent audités pour les GBC et certaines autres entités) auprès de la FSC et/ou du Registrar of Companies.
- Dépôt de déclarations fiscales annuelles auprès de la Mauritius Revenue Authority (MRA).
- Respect des réglementations spécifiques à la licence détenue (pour les entités réglementées par la FSC).



Le respect strict de ces obligations est une composante essentielle de la conformité.

KYC et AML: Transparence et Confiance

Maurice a mis en place un cadre rigoureux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT). Cela se traduit par des procédures strictes de "Know Your Customer" (KYC - connaissance du client). Lors de la création d'une structure ou de l'ouverture d'un compte bancaire, vous devrez fournir des documents détaillés sur l'identité des bénéficiaires effectifs, la source des fonds, et la nature de l'activité. Ces procédures visent à assurer la transparence et la légitimité des fonds et des activités menées via Maurice, renforçant ainsi la réputation de la juridiction.

Le Rôle Clé d'une Administration Locale de Qualité

Naviguer les exigences de substance, de conformité, les obligations de reporting, et les procédures KYC/AML nécessite une expertise locale pointue. Faire appel à une "Management Company" (société de gestion) ou à un administrateur qualifié et expérimenté à Maurice est indispensable. Ces professionnels jouent un rôle crucial pour vous assurer que votre structure respecte toutes les réglementations, gère correctement ses obligations administratives, et maintient sa substance, garantissant ainsi sa conformité et la pérennité des avantages.

En conclusion, l'exigence de substance et une conformité rigoureuse sont les fondations d'une structuration internationale réussie via Maurice. Loin d'être de simples formalités, elles sont la garantie de la légitimité de votre structure aux yeux des autorités mauriciennes et internationales, vous permettant de bénéficier en toute sécurité des avantages qu'offre l'île.

Partie 4. Le Processus de Mise en Place d'une Structure

La création d'une structure légale à Maurice, qu'il s'agisse d'une société ou d'un autre véhicule, suit un processus défini qui implique plusieurs étapes. Bien que les détails varient légèrement selon le type de structure choisie (GBC, AC, Trust, Foundation, etc.), l'accompagnement par des professionnels locaux est indispensable pour naviguer les procédures efficacement.

Les Étapes Clés du Processus

Le processus typique de mise en place comprend les phases suivantes:

- **Choix de la Structure:** Basé sur vos objectifs (business, patrimoine, fiscalité), une analyse préalable est nécessaire pour déterminer la structure la plus appropriée.
- **Réservation du Nom:** Vérifier la disponibilité du nom souhaité auprès du Registrar of Companies et le réserver.
- **Préparation de la Documentation:** Rassembler et préparer tous les documents requis sur les bénéficiaires effectifs, les administrateurs, l'activité prévue, etc.
- **Dépôt de la Demande:** Soumettre le dossier complet au Registrar of Companies (pour l'incorporation) et/ou à la Financial Services Commission (FSC) (pour la licence ou l'autorisation).
- **Obtention de la Licence/Autorisation:** La FSC examine le dossier et, si tout est conforme, délivre la licence (pour GBC, AC, etc.) ou l'autorisation nécessaire.
- **Incorporation/Enregistrement:** Une fois les approbations obtenues, l'entité est officiellement incorporée ou enregistrée.
- **Ouverture du Compte Bancaire:** Une étape cruciale et souvent parallèle, indispensable pour l'opération de la structure.

Le Rôle Indispensable de la Management Company

Pour la plupart des structures internationales (GBC, AC, VCC, PCC, et souvent Trusts/Foundations), il est non seulement recommandé mais souvent légalement obligatoire de faire appel à une "Management Company" agréée par la FSC à Maurice. La Management Company joue un rôle central:

- Elle vous conseille sur le choix de la structure et le processus.
- Elle prépare et soumet le dossier de demande à votre place.
- Elle fournit le siège social enregistré de la structure à Maurice.
- Elle assure le secrétariat de la société (gestion des registres, organisation des réunions, dépôts statutaires).
- Elle aide à garantir la conformité continue de la structure avec la réglementation mauricienne.

Travailler avec une Management Company expérimentée est la clé d'une mise en place fluide et conforme.

Les Documents Nécessaires

Bien que la liste exacte puisse varier selon le type de structure et la complexité du dossier, les documents couramment requis incluent:

- Copies certifiées conformes des passeports de tous les bénéficiaires effectifs, administrateurs et signataires autorisés.
- Preuves d'adresse récentes (factures d'électricité, etc.) pour les mêmes personnes.
- Références bancaires ou professionnelles.
- Curriculum Vitae (CV) ou profil professionnel.
- Un plan d'affaires décrivant l'activité prévue (particulièrement important pour les demandes de licence GBC).
- Source des fonds/patrimoine.
- Documents constitutifs de la structure (Mémoire et Statuts, Charte, Acte de Partenariat Limité, etc.).

Les Délais à Prévoir

La rapidité du processus dépend du type de structure et de la qualité du dossier soumis. L'incorporation d'une société simple (Domestic Company) peut être rapide (quelques jours). Pour les structures régulées par la FSC (GBC, AC, etc.), le processus incluant l'obtention de la licence et l'ouverture du compte bancaire prend généralement plus de temps, souvent plusieurs semaines, voire quelques mois pour les dossiers complexes ou nécessitant des clarifications. Un dossier complet et bien préparé par une Management Company permet de minimiser les retards.

L'Ouverture du Compte Bancaire

L'ouverture d'un compte bancaire pour la structure est une étape distincte et cruciale. Les banques mauriciennes ont leurs propres procédures de diligence raisonnable (due diligence) qui peuvent prendre du temps. Il est souvent recommandé de commencer le processus d'ouverture de compte en parallèle de la demande de licence/incorporation. Les banques demanderont des informations détaillées sur l'origine des fonds et les activités prévues.

En résumé, la mise en place d'une structure à Maurice est un processus structuré qui, bien que nécessitant de la rigueur, est bien établi. L'accompagnement par une Management Company qualifiée est votre meilleur atout pour naviguer les étapes efficacement et lancer votre structure dans les meilleures conditions.

Partie 5. Utilisations Stratégiques et Optimisation

Les différentes structures légales disponibles à Maurice ne sont pas de simples coquilles vides; ce sont des outils puissants qui, utilisés stratégiquement, peuvent vous aider à atteindre divers objectifs financiers, patrimoniaux et commerciaux. Voici quelques-unes des utilisations les plus courantes et des stratégies d'optimisation rendues possibles grâce à ces structures.

Structurer des Holdings et la Détention d'Actifs

Maurice est une plateforme de choix pour établir des sociétés holding ou des véhicules de détention d'actifs. Des structures comme la **GBC**, l'**Authorised Company (AC)**, ou même des **Trusts** et **Foundations** peuvent être utilisées pour détenir des participations dans d'autres sociétés (locales ou étrangères), des portefeuilles d'actions, des biens immobiliers, de la propriété intellectuelle, ou d'autres actifs. L'objectif est souvent d'optimiser la gestion de ces actifs, de faciliter les flux de revenus (dividendes, redevances), et de préparer leur transmission, en profitant du cadre fiscal avantageux de Maurice et de son réseau de traités fiscaux.

Utiliser Maurice pour le Trading International

Les sociétés mauriciennes, notamment les **GBC** et parfois les **Authorised Companies** pour certaines activités, sont couramment utilisées pour les opérations de trading international. Une société mauricienne peut acheter des biens ou des services dans un pays et les revendre dans un autre. La stabilité bancaire, la connectivité et le régime fiscal avantageux sur les revenus de source étrangère rendent cette utilisation particulièrement intéressante pour optimiser les marges sur les transactions commerciales internationales.

Planification Patrimoniale et Protection d'Actifs

Protéger son patrimoine des risques (politiques, économiques, familiaux, créanciers) est une préoccupation majeure. Les **Trusts**, les **Foundations** et les **Protected Cell Companies (PCC)** sont des outils privilégiés à Maurice pour la planification patrimoniale et la protection d'actifs. Ils permettent de séparer légalement les actifs du patrimoine personnel, d'organiser leur gestion pour le bénéfice de bénéficiaires désignés (souvent sur plusieurs générations), et d'assurer une confidentialité accrue. Ces structures offrent une alternative ou un complément aux régimes successoraux complexes de certains pays.

Véhicules pour les Fonds d'Investissement

Maurice est un centre croissant pour l'administration et la domiciliation de fonds d'investissement.

Les structures comme la **Variable Capital Company (VCC)**, la **Protected Cell Company (PCC)**, le **Limited Partnership (LP)**, les **Trusts** et les **Foundations** sont toutes utilisées comme véhicules pour différents types de fonds (fonds communs, fonds dédiés, fonds de capital-investissement, etc.). Le cadre réglementaire de la FSC est adapté à ces activités, offrant flexibilité et conformité pour les promoteurs et gestionnaires de fonds.

Maurice comme Hub Stratégique (Hub Afrique/Europe)

La position géographique stratégique de Maurice et ses infrastructures en font un excellent "hub" pour les entreprises visant les marchés africains et/ou européens. Établir une **GBC** ou une autre structure pertinente à Maurice permet de centraliser les fonctions (direction, administration, facturation, finance) et de bénéficier des traités d'investissement et de non double imposition pour faciliter la pénétration et le développement sur ces continents. C'est une porte d'entrée stable et fiable vers l'Afrique et un pont vers l'Europe.

L'Optimisation Fiscale en Pratique

L'optimisation fiscale légale est souvent un objectif central de la structuration offshore. À Maurice, cela se réalise en combinant plusieurs éléments: le choix de la structure la plus appropriée à la nature des revenus et des activités, l'application du taux d'imposition réduit pour les revenus étrangers (notamment via la GBC avec substance), et l'utilisation stratégique du réseau de traités de non double imposition pour minimiser les retenues à la

source et éviter la double imposition. L'absence de certains impôts (plus-values, fortune) renforce également l'attrait global.

Ces exemples illustrent la polyvalence des structures mauriciennes pour répondre à des besoins divers, de la simple détention d'actifs à des stratégies d'expansion internationale complexes. Le choix de la meilleure utilisation et de la structure adéquate dépend entièrement de votre situation spécifique et de vos objectifs.

Conclusion: Maurice, un Centre Financier International de Confiance

Comme nous l'avons exploré dans ce guide, l'Île Maurice s'est positionné comme un centre financier international de confiance, offrant un environnement solide et attractif pour la structuration de patrimoine et d'activités à l'échelle mondiale. Sa stabilité politique et économique, combinée à un cadre légal moderne, un régime fiscal compétitif avec un large réseau de traités, et une gamme variée de structures (GBC, VCC, AC, Trusts, Foundations, LP, PCC), en font une juridiction de premier plan pour les entrepreneurs, les investisseurs et les familles internationales.

La possibilité d'optimiser légalement sa fiscalité, de protéger ses actifs, de gérer des flux financiers internationaux, et d'accéder stratégiquement à des marchés comme l'Afrique, sont autant d'avantages significatifs. Cependant, il est clair que la complexité des options disponibles et l'importance cruciale du respect des exigences de substance et de conformité nécessitent une expertise pointue.

Choisir la structure la plus adaptée à votre situation unique et s'assurer qu'elle est mise en place et gérée en parfaite conformité est la clé d'une stratégie réussie et pérenne. Faire appel à des professionnels expérimentés, qui maîtrisent le droit mauricien et les réglementations internationales, est indispensable pour naviguer ce paysage en toute sécurité et maximiser les bénéfices pour votre projet.

Quelles sont les prochaines étapes?

Ce guide vous a donné un aperçu des opportunités offertes par la structuration via Maurice. Pour transformer ces informations en une stratégie concrète et adaptée à vos besoins spécifiques, la prochaine étape consiste à obtenir un conseil personnalisé. Notre équipe d'experts est à votre disposition pour analyser votre projet en détail et vous accompagner dans le choix et la mise en place de la structure la plus pertinente pour vous à Maurice.

À Propos de FinEng et Comment Nous Contacter

Ce guide a été élaboré par **FinEng**, une entité dédiée à l'accompagnement des francophones dans leurs projets d'expatriation, d'investissement et de structuration à l'Île Maurice. Faisant partie du groupe international **Bramston & Associates**, présent notamment à Maurice et aux Émirats Arabes Unis, FinEng combine une expertise locale approfondie avec la force et le réseau d'un groupe reconnu sur la scène internationale.

Notre mission est de simplifier les complexités de la structuration internationale et de l'installation à Maurice pour vous permettre de concrétiser vos objectifs en toute confiance. Nous offrons un conseil personnalisé et un accompagnement pratique pour choisir et mettre en place la structure légale la plus adaptée à votre situation unique.

Si la lecture de ce guide a suscité des questions ou si vous souhaitez explorer comment une structuration via Maurice pourrait bénéficier à votre patrimoine ou vos activités, notre équipe d'experts est à votre disposition pour une consultation confidentielle.

Pour nous contacter:

- **Visitez notre site web:** <https://fr.fineng.group/>
- **Contactez-nous via notre formulaire:** <https://fr.fineng.group/contact/>
- **Email:** info@fineng.group
- **Adresse:** Carleton Tower, 19 Wall St, Ebene Cybercity, 72201 Mauritius

Nous sommes impatients d'échanger avec vous et de vous aider à naviguer les opportunités qu'offre l'Île Maurice.



Annexe 1

Liste des DTAA signés par Maurice

Voici la liste complète des pays avec lesquels Maurice a conclu des conventions fiscales (Traités de Non Double Imposition - DTAA), basée sur les informations issues des résultats de recherche au 8 mai 2025.

Maurice dispose d'un réseau étendu de DTAA, qui sont des éléments clés de sa stratégie en tant que centre financier international. Ces traités visent à éviter la double imposition et à réduire les retenues à la source sur divers types de revenus transfrontaliers.

Voici la liste des pays avec lesquels une convention est en vigueur ou a été conclue:

- Afrique du Sud
- Allemagne
- Arabie Saoudite (en négociation)
- Australie (Partiel)
- Bangladesh
- Barbade
- Belgique
- Botswana
- Burkina Faso (en négociation)
- Burundi
- Cap-Vert
- Chine (République Populaire de Chine)
- Chypre
- Comores
- Corée du Sud (mentionné dans)
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Danemark (mentionné dans comme ayant un protocole MLI en vigueur)
- Égypte (République Arabe d'Égypte)
- Émirats Arabes Unis
- Espagne (mentionné dans, en négociation)
- Estonie
- Eswatini (anciennement Swaziland)
- Finlande
- France
- Gabon
- Ghana (République du Ghana)
- Grèce (en négociation)
- Guernesey
- Hong Kong

- Inde
- Indonésie
- Iran (en négociation)
- Italie
- Jersey
- Kenya
- Koweït
- Lesotho (nouvelle convention mentionnée)
- Liban (mentionné dans)
- Lituanie (mentionné dans)
- Luxembourg
- Madagascar
- Malaisie
- Malawi (mentionné dans comme ayant un protocole MLI en vigueur)
- Malte
- Mali (en négociation)
- Monaco
- Monténégro (en négociation)
- Maroc
- Mozambique
- Namibie
- Népal
- Nigeria
- Nord Soudan (en négociation)
- Oman
- Ouganda
- Pakistan
- Portugal (en négociation)
- Qatar
- République Démocratique du Congo (mentionné dans) - *Probablement couvert par République du Congo.*
- République du Congo
- Royaume-Uni
- Rwanda (nouvelle convention mentionnée)
- Sénégal
- Seychelles
- Singapour
- Sri Lanka
- Sainte-Lucie (mentionné dans comme ayant un protocole MLI en vigueur)
- Suède
- Suisse (mentionné dans comme ayant un protocole MLI en vigueur)
- Tanzanie (en négociation)
- Thaïlande
- Tunisie

- Uganda - *Déjà listé comme Ouganda.*
- Viet Nam (en négociation)
- Yémen (en négociation)
- Zambie
- Zimbabwe

Il est à noter que la liste des pays ayant des accords en cours de négociation ou signés mais pas encore entrés en vigueur peut varier et évoluer. Pour l'information la plus précise et à jour sur le statut de chaque traité, il est toujours recommandé de consulter les sources officielles du gouvernement mauricien ou de la MRA.